



L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
Sur la plateforme Zoom
Lundi 16 mai 2022 à 19 h

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h 05. Les personnes présentes sont : Hélène, Roger, Laurette, Ronald, Raymond et Lina. Francis a motivé son absence. En commençant, Hélène fait ses salutations à tous et à toutes. Elle présente M. Yvon Fournier (no 1344) qui prend part à la réunion pour connaître le fonctionnement et elle lui souhaite la bienvenue. Aussi, elle remercie Pierre Fournier (personne invitée) d'accepter de participer à la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Hélène fait la lecture de l'ordre du jour. Lina demande d'ajouter un élément à varia : Bulletin de liaison *Le Fournier*, mode Publisher, de 2013 à 2022, Reliure Multi-Services (Diane Blais). Ainsi, modifié, l'ordre du jour est accepté.

R-22-16 Il est proposé par Raymond et appuyé par Roger d'adopter l'ordre du jour.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022

Hélène fait la lecture du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022 tout en faisant le suivi :

- **Médaille du Lieutenant-gouverneur pour Réal** : Hélène demande à Roger d'en parler tout de suite. Ainsi, le 1^{er} élément de varia sera traité – voir varia.
- **Coûts de restauration de la plaque de Beaumont** : Pierre, accompagné par Laurette, est allé récupérer la nouvelle plaque. Pierre en profite pour montrer à la caméra l'ancienne, la nouvelle et la matrice. Le lettrage est noir. Selon les dires du fabricant, cette nouvelle plaque sera plus résistante et elle est garantie à toutes les intempéries.
- **Délais et coûts pour la reconnaissance des armoiries de l'AFA** : À la 2^e phrase de cet énoncé, Ronald indique qu'il n'a pas opté pour le parchemin avec calligraphie partielle. Lina a rétorqué en indiquant que le pronom « il » désigne le CA. Au procès-verbal du 21 mars 2022, Lina apportera la correction suivante : Le CA a opté pour le parchemin avec calligraphie partielle et il souhaite l'obtenir pour le 25^e anniversaire de l'AFA en 2023. Aussi, Ronald mentionne que M^{me} Fabienne Fusade est le héraut responsable du dossier de l'AFA.
- **Politique de frais de déplacement** : Lina acheminera aux membres du CA la politique de frais de déplacement révisée et approuvée à la réunion du 21 mars 2022.

R-22-17 Il est proposé par Laurette et appuyé par Ronald d'adopter, ainsi modifié, le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022.

4. Rapport du trésorier/Roger

Roger a dressé des états financiers comparatifs au 30 avril sur deux ans : 2021-2022. D'entrée en matière, il indique que le total de l'encaisse au bilan en 2022 de 1 000 \$ de moins équivaut à la perte nette de 998,45 \$. Aussi, Roger recommande de retrancher le montant de 432,27 \$ au compte « Avance – Rassemblement annuel » du bilan pour reclasser ce montant à l'état des résultats vu qu'il s'agit de dépenses engagées en 2019, en 2020 et en 2021 alors que la COVID-19 a empêché la tenue du rassemblement. Ce montant n'a rien à voir avec le rassemblement du 20 août 2022. Les membres sont unanimes à ce que Roger inscrive le montant de 432,27 \$ à la dépense « Rassemblement annuel » pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2022.

Récapitulatif au 30 avril :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	
Total de l'encaisse :	5 075 \$	6 137 \$	Diminution de : 1 062 \$
Total de l'actif :	21 803 \$	23 538 \$	Diminution de : 1 735 \$
Ventes d'articles promotionnels	253 \$	1 314 \$	Baisse des ventes de : 1 061 \$
Total – Cotisation des membres	3 277 \$	3 182 \$	Légère augmentation de : 95 \$
Total – Produits :	4 417 \$	5 900 \$	Diminution de : 1 483 \$
Bénéfice net (perte nette) :	(998 \$)	480 \$	Perte supérieure de : 1 478 \$

5. Approbation des dépenses/Roger

Depuis la dernière rencontre du 21 mars 2022, il y a eu ces dépenses :

Hélène : Timbres (10,58 \$) + déplacement à Montmagny (52,50 \$)	63,08 \$
Pierre : Frais de poste	28,51 \$

R-22-18 Il est proposé par Ronald et appuyé par Laurette d'approuver les dépenses.

6. Membership à ce jour/Laurette

Laurette rapporte 188 membres en tout contre 194 à pareille date l'an passé. Laurette ajoute qu'il y a 46 membres à vie, 97 renouvellements, 28 membres bienfaiteurs (don de 25 \$ et +), 8 membres américains et 9 nouveaux membres provenant de : Montréal, La Prairie, Huntingdon, L'Islet, Hudson, Laval, Wickham et Saint-Joachim-de-Shefford.

7. Activités 2022

7.1. La 20^e Classique de golf et de pétanque Adrien-Fournier/Lina

La date du mercredi 20 juillet 2022 a été confirmée à Patrick Bergeron, pro et directeur général du Club de golf Dorchester. Le formulaire est mis à jour. Par contre, il reste le coût à définir puisque Lina demeure dans l'attente de recevoir le prix des consommations et des menus possibles à offrir. Lina s'en occupe dans les meilleurs délais puisque l'invitation est à encarter dans le prochain bulletin à imprimer le 31 mai.

7.2. Le 350^e anniversaire de fondation des seigneuries Cap-Saint-Ignace et Beaumont/Hélène

Hélène informe que les Fournier sont concernés par les activités à Cap-Saint-Ignace le samedi 2 juillet et le samedi 30 juillet à Beaumont. Elle recommande que les membres du CA expriment leur intention de prendre part aux activités de manière à se donner rendez-vous à un endroit pour se regrouper.

7.3. Rassemblement conjoint et AGA, 20 août 2022/Hélène

Hélène mentionne s'être déplacée à Montmagny le 10 mai avec Pierre et Paul-Yvon Blanchet pour la logistique du rassemblement à venir. De plus, elle indique qu'une réunion du comité Fourchette se tiendra le mardi 24 mai afin de définir le coût à exiger aux personnes participantes au rassemblement. C'est d'ailleurs à cette rencontre du 24 mai que le comité connaîtra la réponse concernant la demande de subvention pour la location de la salle. Il y aura lieu de définir six ou sept établissements d'hébergement à Montmagny. Aussi, Hélène rappelle le nom des personnes dont le mandat est à renouveler au sein du CA. Il s'agit de : Francis, Hélène, Lina et Ronald. De plus, il y a toujours deux postes vacants.

8. Bilan des dossiers, hiver 2022/Hélène

8.1. Comité généalogie

Les membres sont : Pierre, Réal, Sophie et Hélène. Une seule réunion a eu lieu au début d'avril 2022. Le comité a répondu à une seule demande de lignée généalogique. Hélène a effectué la recherche sur Marguerite Guénet, épouse d'Éméry Amiens/Fournier dit Larose. Texte à paraître dans le bulletin de juin 2022. Le comité a également répondu à M^{me} Diane St-Pierre, responsable de la programmation des Fêtes du

350^e de Beaumont, à une demande concernant les premiers occupants de Beaumont, dont un des fils de Nicolas Fournier, Jacques y a vécu. Quant au deuxième, Jean, bien qu'il se soit marié à Beaumont, il s'est établi ailleurs. Hélène mentionne, avec regrets, que Réal quitte le comité.

8.2. Comité Patrimoine

Les membres sont : Ronald, Pierre, Raymond et Hélène. Trois rencontres ont eu lieu au cours de l'hiver. Il faut souligner les démarches effectuées par Ronald auprès de l'Autorité héraldique du Canada (AHC) pour la reconnaissance des armoiries de l'AFA. Aussi, en consultant l'onglet <http://www.association-fournier.com/localisation-plaques-et-monuments-2/>, il y a lieu de reconnaître la production du *Guide de promenade* décrivant l'histoire, appuyée par des photos et la géolocalisation des monuments, des églises, des croix de chemin et du portrait-robot des ancêtres. Sans oublier la reconnaissance des plaques et monuments au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. De plus, il y a eu un rapport sur le suivi de l'état des plaques et des monuments. Finalement, il a été décidé de fabriquer une nouvelle plaque pour le monument de Beaumont.

8.3. Web – Facebook

Hélène est la personne désignée pour s'adresser à M. Yves Boisvert, responsable du site Web de l'AFA, pour déposer des documents, des vidéos, créer ou modifier les onglets, etc. Le webmestre est Francis. Il est très à l'affût des différents articles sur les réseaux sociaux pouvant alimenter le Facebook de l'AFA. Aussi, différentes parutions ont été déposées sur Facebook telles qu'une publicité pour le service de recherche de lignées généalogique pendant la période *blitz* d'adhésion ou de renouvellement en janvier 2022, la 1^{re} page du bulletin de mars 2022, la publicité du *Guide de promenade*, etc. Sous peu, il va s'agir de déposer les documents concernant la 20^e Classique de golf et de pétanque Adrien-Fournier ainsi que ceux concernant le rassemblement commun des familles Fournier, Blanchet et Blanchette. Il y a entre 350 et 360 ami.e.s du site Facebook de l'AFA. De plus, la carte de membre de l'AFA est passée en mode numérique permettant ainsi de l'envoyer à tous les membres ayant une adresse de courriel.

9. Résolution de délégation à l'assemblée générale annuelle de la FAFQ/Hélène

Afin de se conformer à l'article 3.4.3 des statuts de la Fédération des associations de familles du Québec, Hélène demande une résolution désignant les personnes déléguées officielles de l'AFA pour participer à l'AGA de la FAFQ.

R-22-19 Il est proposé par Raymond et appuyé par Ronald de désigner Hélène et Lina, respectivement présidente et secrétaire, d'être présentes à l'AGA de la FAFQ le samedi 21 mai à l'hôtel Travelodge de Québec. Lina fera le nécessaire pour remplir la résolution fournie par la FAFQ et l'acheminer à M. Yves Boisvert avant la tenue de ladite AGA.

10. Articles promotionnels 2022/Pierre

Par courriel, à la suite de la réunion du CA du 21 mars 2022, il a été décidé de commander les articles promotionnels suivants :

- 150 *Little bags* (no 4680) au prix de revient de **2,85 \$/ch.**, considérant le coût de 1,87 \$/ch. + les coûts fixes à répartir sur les 150 unités, soit la fabrication du logo de l'AFA de 65 \$ + 25 \$ pour le transport et, finalement, les taxes.
- 50 sacs à lunch (#9406) au prix de revient de **4,85 \$/ch.**, considérant le coût de 2,40 \$/ch. + les coûts fixes à répartir sur les 50 unités, soit la fabrication du logo de l'AFA de 65 \$ + 25 \$ pour le transport et, finalement, les taxes. Pierre suggère de remettre gracieusement le *Little bag* comme article promotionnel à toutes les personnes participantes aux activités à venir de l'AFA. Hélène estime 60 *little bags* au tournoi de golf et de pétanque et 50 au rassemblement.

11. Dîner de reconnaissance de nos bénévoles/Lina

À la demande d'Hélène, Lina a fourni différentes suggestions pour un repas au restaurant. D'abord, il faut penser soit à un déjeuner ou à un restaurant « apportez votre vin » s'il s'agit d'un souper. Autrement, le prix des consommations alcoolisées dans les restaurants est trop élevé. Aussi, Lina questionne sur la faisabilité d'une telle activité quand on pense à la distance à parcourir par certains membres et au prix de l'essence. Après discussion, il est plutôt convenu d'offrir une carte-cadeau soit de 25 \$ pour une personne liée à une activité de l'AFA ou de 50 \$ pour un membre du CA en guise de reconnaissance du bénévolat effectué tout au long de l'année. Hélène et Roger dresseront la liste de ces personnes. C'est Roger qui est désigné pour communiquer avec les personnes concernées pour qu'elles expriment leur choix de la carte-cadeau. Cette carte-cadeau leur sera remise en juillet 2022 et cette dépense sera enregistrée dans l'exercice financier 2022-2023.

12. Correspondance/Pierre

- Mario-Georges Fournier a fourni un article à paraître dans le bulletin de liaison *Le Fournier* de juin 2022.
- Berthe Fournier, descendance Nicolas. Cette dame d'Ancienne-Lorette offre son aide pour les dictionnaires.

13. Varia

- **Remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur à Réal**
La candidature de Réal, déposée par M^e Jean Fournier et Roger, a bel et bien été acceptée. Réal est l'heureux récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent). Il a reçu l'invitation officielle de prendre part à la cérémonie au Collège de Lévis, le dimanche 22 mai 2022. Les personnes suivantes l'accompagneront : sa conjointe Thérèse, son fils Gabriel, un ami Gilles Chamberland et les Fournier suivants : Hélène, Jean, Laurette et Pierre. Comme ce fut le cas pour Pierre, un article et des photos paraîtront dans le bulletin de liaison *Le Fournier* pour le féliciter.
- **Bulletin de liaison *Le Fournier*, mode Publisher, de 2013 à 2022, Reliure Multi-Services (Diane Blais)**
Lina mentionne avoir reçu un courriel de Diane Blais lui demandant si l'Association est intéressée à conserver tous les fichiers du bulletin de liaison *Le Fournier*, version Publisher, depuis 2013 à ce jour? Diane doit procéder à l'épuration de plusieurs fichiers conservés dans son ordinateur. Les membres du CA mentionnent que tous ces bulletins sont déjà numérisés et sauvegardés sur une clé USB. Donc, pas la peine de rapatrier ces fichiers. Lina transmettra la réponse à Diane Blais.

Concernant la conservation et l'archivage des fichiers, M. Yvon questionne s'il y a une politique à cet effet. À ce propos, Pierre répond qu'il détient une bonne part des archives physiques chez lui, le tout assuré. De plus, la plupart des documents sont conservés sur des clés USB permettant facilement la reconstitution en cas de sinistre.

14. Prochaine rencontre le 20 juin 2022

15. Levée de l'assemblée

R-22-20 À 21 h 49, il est proposé par Ronald et appuyé par Roger de lever la séance.


Hélène Fournier, présidente


Lina Fournier, secrétaire
07/06/2022

ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE (AFA)

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'AFA

mise à jour à la suite de la réunion du CA du 21 mars 2022 – résolution **R 22-14**

CONTEXTE :

Généralement, les remboursements sont liés à des dépenses encourues à la suite d'activités organisées par le CA ou d'une participation préautorisée, telles que : AGA, salons, rencontres, sessions de formation, événements sociaux tels un décès; aussi, frais de fonctionnement : articles de bureau, courrier, recherches généalogiques, production de dictionnaires, frais de production de matériel promotionnel, etc.

MODALITÉS :

Dans le cadre des prévisions budgétaires, les réclamations sont présentées au trésorier qui verra à les faire approuver par le CA. Les pièces justificatives requises doivent accompagner une réclamation. Les remboursements seront signés par les personnes autorisées par le CA. On utilisera, s'il y a lieu, le formulaire prescrit, c.-à-d. la « **Demande de paiement** » de l'AFA.

DÉPLACEMENTS :

Principe général : le transport en commun ou le covoiturage seront privilégiés lorsqu'il est possible.

- a) Frais de kilométrage : selon la résolution **R-22-14** du CA, le taux de remboursement a été modifié à 0,55/km à compter du 21 mars 2022.
- b) Frais approuvés au préalable.

REPAS :

La résolution **R-22-14** de 2022 a modifié le remboursement maximal à 85 \$/jour pour une journée complète, sans présenter de pièces justificatives. Il y aurait lieu de considérer les barèmes maximums suivants pour une période plus courte : déjeuner : 15 \$ dîner : 30 \$, souper : 40 \$.

S'il s'agit d'un événement spécial exigeant un tarif spécial (incluant un Salon), le CA peut accorder une dérogation, au préalable lorsqu'il est possible. Exemple : repas communautaire de la FAFQ. Le même raisonnement pourrait s'appliquer en cas de conditions atmosphériques dangereuses ou d'un événement majeur obligeant un arrêt/repas imprévu (et même un coucher à l'extérieur du foyer).

HÉBERGEMENT :

Selon les distances, les heures de départ et d'arrivée, en fonction de la période de l'activité, un coucher est autorisé dans un établissement hôtelier de catégorie INTERMÉDIAIRE.

Dans les cas prévisibles, ces dépenses seront préautorisées par le CA. Les cas fortuits donneront lieu à une dérogation. Les dépenses autorisées ont trait au coût de la chambre et du (des) repas. Si le déjeuner est inclus dans le forfait, on n'alloue pas de frais supplémentaires pour ce repas. Pour un coucher chez des amis ou dans la famille, on peut allouer une compensation de 25 \$.

Considérations particulières reliées à l'hébergement et aux repas (fonctionnement) :

Sans énumérer toutes les possibilités, on pourrait considérer qu'une activité débutant à 9 h ou plus tôt, à une distance de 150 km ou plus du lieu de départ (habituellement, le domicile) peut justifier un coucher. On retient un trajet exigeant deux (2) heures de déplacement.

Idem si l'événement dure 2 jours ou si une réunion de travail se poursuit en soirée.

Pour une activité se terminant vers la fin de la journée, on considèrera la distance à parcourir, l'heure du départ, l'heure normale d'arrivée au domicile (qui est l'heure tampon ou couvre-feu • 20 h).

En résumé, considérant un ensemble de paramètres reconnus officiels, on peut arriver à des calculs équitables pour tous. Ces paramètres peuvent être réévalués en fonction de la capacité financière de l'organisation ou d'autres considérations jugées acceptables par le CA. Il peut arriver, au gré de chaque personne, de passer outre et de réduire ses réclamations pour raisons personnelles.

STATIONNEMENT :

Les frais réels, sur présentation des pièces ; les frais de parcomètres seront réclamés en fonction du taux et de la durée du stationnement.

FRAIS DIVERS :

En plus des dépenses administratives statutaires comme les assurances, les frais versés à la FAFQ, etc., le CA reconnaît et a déjà reconnu d'autres types de dépenses : frais Internet pour la recherche généalogique, par exemple, frais de poste, de papier, d'encre d'imprimante; remboursement pour des achats divers reliés à l'AGA, tels : vin, autres breuvages, articles de décoration, photocopies, frais de transport collectif et d'entrée à diverses attractions; souvenirs, fabrication et impression de matériel promotionnel et ainsi de suite (liste non exhaustive).

CONCLUSION :

De façon ordinaire, ces dépenses sont préalablement autorisées par le CA et ne prêtent pas à controverse. Dans l'ensemble, donc, et même pour les frais régis par des textes plus « policés », on s'en tient à la vieille règle du « bon père de famille » et on peut faire face à presque tous les types de situations. R.F.
(Modifiée et approuvée **R-22-14** lors de la réunion du CA du 21 mars 2022)



L'ASSOCIATION DES FOURNIER D'AMÉRIQUE

Réunion régulière du conseil d'administration

Plateforme Zoom

Lundi 16 mai 2022 – 19 h

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 21 mars 2022
- 4- Rapport du trésorier/Roger
- 5- Approbation des dépenses/Roger
- 6- Membership à ce jour/Laurette
- 7- Activités 2022
 - 7.1 20^e Classique de golf et de pétanque Adrien-Fournier/Lina
 - 7.2 350^e anniversaire de fondation des seigneuries Cap-Saint-Ignace et Beaumont/Hélène
 - 7.3 Rassemblement conjoint et AGA, 20 août 2022/Hélène
- 8- Bilan des dossiers, hiver 2022 /Hélène
 - 8.1 Comité généalogie
 - 8.2 Comité Patrimoine
 - 8.3 Web-Facebook
- 9- Résolution de délégation à Assemblée générale annuelle de la FAFQ/Hélène
- 10- Articles promotionnels 2022/Pierre
- 11- Dîner de reconnaissance de nos bénévoles/Lina
- 12- Correspondance/Pierre
- 13- Varia - remise de la médaille du lieutenant-gouverneur à Réal
 -
 -
 -
- 14- Prochaine rencontre le 20 juin 2022
- 15- Levée de l'assemblée

Pièces jointes : -Procès-verbal du CA du 21 mars 2022

États financiers du mois

Association des Fournier d'Amérique
Calendrier des rencontres du CA 2022-2023
Rencontres le 3^e lundi/mois

19 septembre 2022

17 octobre 2022

21 novembre 2022

Décembre N/A

16 janvier 2023

20 février 2023

20 mars 2023

Avril N/A

15 mai 2023

19 juin 2023

2022-05-04/hf